

N° A2026-118

Arrêté complétant la liste des tarifs de l'année scolaire 2026/2027

La Présidente du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2026-02 du 10 février 2026 fixant les tarifs de l'année scolaire 2026/2027

Vu la délibération n° 2026-13 du 22 mai 2026 relative à l'élection du président du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon,

Vu la délibération n° 2026-15 du 22 mai 2026 relative à l'attribution de délégation à la Présidente,

Vu l'arrête n° 2024-192R du 3 octobre 2024 portant création d'une régie de recettes prolongée auprès du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon,

ARRETE

Article 1

Il est créé un tarif de location d'instruments supplémentaire pour l'année scolaire 2026/2027, à savoir :

- Location d'instrument à usage pédagogique pour particulier : 50 € par mois

Article 2

Madame la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion, Monsieur le Directeur général sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation sera adressée :

- au Comptable de la collectivité
- à la Préfecture du Rhône.

Lyon, le 8 juillet 2026

La Présidente

Anne MEILLON